



ORDONNANCE PERMANENTE

OBJET

Bronchoscopie

INDICATION

Pour les usagers devant subir une bronchoscopie

APPLICATION

Infirmiers (ères) travaillant au C.H. Le Gardeur

ORDONNANCE

Sauf avis contraire du médecin traitant ou du pneumologue consultant, les usagers qui doivent subir une bronchoscopie l'après-midi peuvent prendre un petit déjeuner, tôt, uniquement à base de liquide clair, jus sans pulpe, café.

PROPOSÉ :

Chef du département de médecine
spécialisée,
Dr Philippe Bolduc, pneumologue

Date

Direction des soins infirmiers

Date

ADOPTÉ :

Exécutif du CMDP

Date

APPROUVÉ :

Conseil d'administration

Date

En vigueur le :

2016-06-17

E:\Pratique clinique\Pratique clinique_Ordonnances collectives\Urgence\SUD et CISSSL\OC en second exemplaire\SUD OC
1.15_Préparation_pour_bronchoscopie.doc